

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Nasir

Déclaration de Maladie : N° P19- 0007832

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2454 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Sandy Dibell Date de naissance : 13.12.1948

Adresse : lot Ben Dibell II TKA - App 9 - Ben Dibell casa

Tél. : 066.191110.6 Total des frais engagés : 493,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Loubna BOUMAIM

Gynécologie - Obstétrique

574 Modibokeita Riad EL ALI Casa

Tél. 05 22 81 28 00 Fax 05 22 89 10 04

Date de consultation : 15.03.2024

Nom et prénom du malade : Sandy Dibell Age : _____

Lien de parenté :

Conjoint

Nature de la maladie : Ostéoporose Date : 20 MAR. 2024

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15.03.2024

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/03/2004	C		Gratuit	<i>Dr. Loubna BOUAIM Gynécologie - Obstétrique 574 Modiboketa Riad EL ALI Casablanca Tél. 05 22 81 28 00 Fax 05 22 82 10 04</i>

*DR ABDERRAHMANE
Rouzia
L'expomar Casablanca
022 22 81 28 00*

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	15/03/2004	493,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>

Dr Loubna BOUNAIM

Gynécologue Obstétricienne
 Accouchement - Chirurgie Gynécologique
 Maladies des Seins - Stérilité
 Echographie - Coelioscopie

الدكتورة لبني بونعيم

ل النساء
 بالصدى

PPV : 164 DH 50

PER 10 / 26
 LOT M3409

PPV : 164 DH 50

PER 10 / 26
 LOT M3409

PPV : 164 DH 50

PER 10 / 26
 LOT M3409

Mme SARDY AICHA



164,50x3

• ADRONAT

1 CP / 1 SA PENDANT 3 MOIS

T = 493,50

Dr. Loubna BOUNAIM
 Gynécologie - Obstétrique
 Riad El Ali - Casa

ARMACIE SIDI ABDERRAHMANE
 SKIREDJ Roukia
 15 - 16, Rue Kergomar
 résidence Ambassadeur - Casablanca
 Tél. 02 279 79 01